

SPM BDF
80-1655
75049 PARIS Cedex 01

Je soussigné, (*Nom, Prénom*),
bénéficiaire de l'assurance décès de M ou Mme
décédé(e) le/...../....., certifie sur l'honneur que les circonstances du décès ne sont pas
de nature à mettre en jeu les exclusions de garantie prévues à la Section 3 du Règlement
Mutualiste -Chapitre I : obligations de la Mutuelle et de ses adhérents (cf ci-dessous).

Fait à, le.....

Nom Prénom :

Signature

Pour rappel, extrait du Règlement Mutualiste de la SPM -- Chapitre I : obligations de la
Mutuelle et de ses adhérents -- Section 3 – Conditions de versement du capital Décès :

- « La garantie en cas de décès est de nul effet pour :
- Le suicide du membre participant durant la première année d'adhésion,
 - Les risques de guerre ou d'irradiations ionisantes,
 - Les risques résultant de la participation active de l'Assuré(e) à des rixes, crimes, actes de terrorisme ou de sabotage, attentats, émeutes, insurrections, sauf en cas de légitime défense ou d'assistance à personne en danger,
 - Le meurtre commis sur la personne de l'Assuré(e), par le bénéficiaire qui a été condamné à ce titre ou avec sa complicité,
 - La pratique de tout sport à titre professionnel ainsi que les sports suivants pratiqués à titre amateur : le parachutisme, le parapente, la spéléologie, l'alpinisme, la croisière maritime en solitaire et la plongée sous-marine,
 - Les conséquences de l'utilisation, en tant que pilote ou passager, de tous véhicules ou engins volants en infraction aux lois et règlements en vigueur,
 - La participation à des essais, démonstrations, raids, acrobaties et compétitions, nécessitant l'utilisation d'un engin, motorisé ou non, à titre amateur ou professionnel,
 - La manipulation d'armes, d'engins explosifs et de produits inflammables ou toxiques,
 - Les conséquences de l'état d'ivresse, de l'éthylisme ou d'une alcoolémie excédant le taux réglementé, ainsi que l'usage de médicaments ou de stupéfiants non prescrits médicalement.